

Rendez-vous

Plaisirs maraîchers 2024

Jeudi 16 mai
Plaza Rive-Sud

Déposez votre candidature dès mars!

PRIX DE LA MOISSON D'OR 2024



Mangez Québec
Fruits & Légumes d'ici

MARS 2024
VOLUME 12
NUMÉRO 1

Primeurs Maraîchères

LE REPÈRE DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DU QUÉBEC

Pertes de l'été 2023 : Qu'avons-nous obtenu?

Alors que la saison de production 2024 se prépare déjà, les souvenirs de l'été 2023 sont frais dans la mémoire des producteurs. Le 4 août dernier, les producteurs horticoles tiraient la sonnette d'alarme et, lors d'une conférence de presse, demandaient des actions rapides de la part du gouvernement du Québec. Plusieurs pistes furent proposées par les représentants des producteurs, dont la refonte complète des programmes de gestion des risques, qui ne sont pas adaptés à la réalité. Les producteurs maraîchers sont catégoriques, ils ne peuvent pas passer à travers une autre saison aussi désastreuse que celle de 2023. Après plus de six mois de travaux et de discussions avec le gouvernement du Québec, sommes-nous mieux outillés pour faire face aux événements climatiques extrêmes?

Des constats partagés et des demandes claires

Pour explorer les actions envisageables à court et à moyen termes, le gouvernement a mis en place un comité spécial horticole, ainsi qu'une cellule de travail chargée d'alimenter la réflexion de ce comité, formé des représentants de la Financière agricole du Québec (FADQ), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et des associations horticoles, dont l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ). Rapidement, la FADQ a reconnu le caractère exceptionnel des pertes de 2023. La quasi-totalité des producteurs maraîchers assurés à l'assurance récolte a déclaré des dommages en raison de l'excès d'eau ou d'autres événements tels la grêle ou la sécheresse de début



de saison. Un sondage réalisé par l'UPA indique pour sa part que les producteurs horticoles ont subi des pertes de revenus d'une valeur avoisinant 150 M\$.

L'UPA et les associations horticoles ont fait des demandes claires au comité, dont les principales étaient les suivantes :

- Bonifier un prêt pour fonds de roulement et une révision des conditions d'adhésion;
- Retirer la condition de bénéfice net inférieur à 50 000 \$ par année pour Agri-Québec Plus;
- Enclencher les démarches pour le programme Agri-Relance;
- Améliorer le programme d'assurance récolte et optimiser le taux d'adhésion.

Le prêt pour fonds de roulement, un outil approprié?

Initialement mis en place pour aider les producteurs à faire face à l'inflation et à l'augmentation du coût des intrants, le prêt peut permettre aux producteurs ayant subi des dommages pendant la saison 2023 d'avoir accès à des liquidités. La FADQ a retiré la condition de revenus inférieurs à 1,5 M\$, ce qui permet à plus de producteurs de bénéficier du prêt. Également, le ministre Lamontagne a bonifié le programme de 10 M\$ supplémentaires et le financement maximal a été revu en fonction de la taille des entreprises. L'aide offerte demeure cependant limitée par rapport aux pertes encourues par les entreprises et les prêts doivent être remboursés sur une période maximale de 10 ans. Plusieurs producteurs affectés par les pluies abon-

Une vitrine pour réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides en terre noire

Diversifier les cultures en serre, est-ce gagnant ?

Première édition de la Journée APMQ

Conservation des sols organiques cultivés de Montérégie : plus que du vent !

Approbation du règlement sur les contributions

Vers une régie à faibles risques dans la carotte et le chou pommé





dantes choisissent de ne pas avoir recours à ce programme, entre autres en raison des démarches administratives nécessaires.

Une réponse qui tarde pour Agri-Québec Plus

Le programme Agri-Québec Plus est complémentaire à Agri-Stabilité. Il permet de déclencher un paiement avec une plus petite baisse de marge. Or, le paiement d'Agri-Québec Plus n'intervient plus lorsque le bénéfice net de l'entreprise est supérieur à 50 000 \$. Il s'agit d'une valeur très faible pour les entreprises qui comptent plusieurs actionnaires. L'APMQ considère que de retirer cette limite permettrait de bonifier l'aide financière en cas de baisse de marge et d'améliorer les capacités d'investissement des entreprises lors de saisons difficiles, et ceci sans modifier considérablement les programmes en place. Jusqu'à présent, le ministre Lamontagne est réticent à aller de l'avant avec cette mesure, mais aucune réponse finale n'a toutefois été reçue. L'APMQ souhaite une réponse finale et justifiée avant le début de la prochaine saison.



En attente du gouvernement fédéral pour Agri-relace

Agri-relace est un programme qui vise à couvrir les coûts exceptionnels, qui ne sont pas déjà couverts par les programmes disponibles, à la suite d'une catastrophe naturelle. L'objectif est d'assurer la poursuite des activités des entreprises. Le gouvernement du Québec doit faire une demande au gouvernement fédéral qui détermine si le programme peut être

déclenché. Pour l'instant, deux demandes ont été déposées par le MAPAQ à Agriculture et agroalimentaire Canada, soit pour le secteur des fraises et framboises et pour le secteur maraîcher. Dans le cas où le programme déclencherait, plusieurs mois seront nécessaires pour le rendre opérationnel. Également, les entreprises devront être en mesure de démontrer leurs coûts exceptionnels, par exemple par des factures et autres preuves de dépenses.

Amélioration du programme d'assurance récolte

Les dommages de la saison 2023 ont mis en relief les lacunes du programme d'assurance récolte. Plusieurs producteurs n'étaient pas inscrits au programme, compte tenu que le taux d'adhésion moyen pour les légumes est de 64 %, selon la FADQ, et que seuls 50 % des superficies assurées le sont au plan A, qui couvre les dommages causés par la pluie. Plusieurs producteurs assurés n'ont pas atteint le seuil d'abandon pour les superficies endommagées. Dans ce contexte, l'APMQ a demandé la réalisation d'une étude visant à documenter les causes

de la faible adhésion des producteurs. Le MAPAQ a octroyé un financement de 50 000 \$ pour la réalisation de cette étude qui est en cours. En parallèle, la FADQ travaille à une refonte de l'ensemble de son programme d'assurance, ce qui coïncidera avec le remplacement de ses systèmes informatiques. Au cours des prochains mois, l'APMQ suivra de près l'évolution des travaux pour s'assurer que ceux-ci permettront d'adapter le programme aux besoins des producteurs.

Un bilan mitigé

Les nombreuses discussions avec le MAPAQ et la FADQ ont, jusqu'à présent, permis de faire des gains modestes pour les producteurs horticoles, et ce, malgré des représentations soutenues. Les bénéfices des discussions seront probablement sur le plus long terme. Le MAPAQ a été conscientisé au risque accru que courent les entreprises horticoles dans un contexte de changements climatiques, parfois couplé à des prix qui ne sont pas au rendez-vous. Les entreprises sont fragilisées et seuls des programmes de gestion du risque adéquats pourront permettre au secteur horticole de se développer.



NORSECO







Représentants

Rive Nord de Montréal
Isabelle Dubé, Agr.
 isabelle.dube@norseco.com
 514 295-7202

Centre et Est du Québec
Stéphanie Gosselin, Agr.
 stephanie.gosselin@norseco.com
 418 254-1469

Centre et Est du Québec
Yves Thibault, Agr.
 yves.thibault@norseco.com
 418 660-1498

Agriculture biologique et de petites surfaces
Katherine Jovet, Agr.
 katherine.jovet@norseco.com
 514 386-0277

Montérégie Est et Provinces Maritimes
Marie-Pierre Grimard, P. Tech
 marie-pierre.grimard@norseco.com
 450 261-7468

Montérégie Ouest
Marie-Hélène Monchamp
 marie-helene.monchamp@norseco.com
 514 968-2906

Ontario
Warren Peacock
 warren.peacock@norseco.com
 519 427-7239

MB, SK, AB et C.-B
Ben Yurkiw
 ben.yurkiw@norseco.com
 604 830-9295

Service client

commande@norseco.com

514 332-2275 | S.F. 800 561-9693
 450 682-4959
 2914 boul. Curé-Labette
 Laval (Québec) H7P 5R9

Fiers de nos racines depuis 1928

 norseco_officiel

norseco.com

2 MARS 2024 • PRIMEURS MARAÎCHERS

ÉDITORIAL



Catherine
Lefebvre

Présidente de l'APMQ

Ici, comme ailleurs, le monde agricole est mal en point. En août, nous avons été plusieurs centaines du monde horticole à nous pointer à une conférence de presse pour sonner l'alarme. En décembre, nous étions un millier à marcher devant le Parlement à Québec lors du congrès de l'Union des producteurs agricoles (UPA). En janvier, des milliers de tracteurs de ferme ont encombré les autoroutes et les grandes villes européennes. En France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche, en Belgique, etc., les agriculteurs ont crié leur désespoir et leur frustration. Les enjeux sont les mêmes, peu importe le pays. La hausse des coûts de production ne suit pas la même courbe ascendante que les prix de vente à la ferme, les réglementations environnementales sont de plus en plus

Mince consolation : nous ne sommes pas seuls!

lourdes et rigides, le fardeau administratif imposé par les administrations publiques est inimaginable, les changements climatiques aux impacts émergents nous effraient et la relève est de plus en plus anxieuse face aux défis qui l'attendent.

Des décisions qui affectent nos entreprises et nos revenus sont prises par des gens qui n'ont aucune idée de notre réalité sans avoir le réflexe de nous consulter au préalable. Des fonctionnaires et des élus qui établissent des règles pour se donner bonne conscience sans anticiper les complications ni les pertes de revenus qui en découleront pour nos entreprises.

Et, en toile de fond de tous ces enjeux, il y a aussi celui de la mondialisation des marchés. Les exigences qui nous sont demandées pour contrer les défis climatiques, environnementaux et sociétaux sont impossibles à atteindre dans un contexte où les acheteurs des grands détaillants, des

grossistes et même ceux des écoles et des hôpitaux d'ici nous forcent à produire à bas prix pour un marché mondialisé composé de règles à géométrie variable.

On nous impose un nouveau modèle de société censé concilier la défense de l'environnement et de la biodiversité avec le maintien d'une agriculture diversifiée capable d'assurer l'autonomie et la sécurité alimentaires. Le Québec a franchi en janvier le cap symbolique des neuf millions d'habitants. La population a plus que doublé en 60 ans. Pendant ce temps, sous le poids des contraintes, de plus en plus de maraîchers s'interrogent face à leur avenir. Il me semble qu'il y a quelque chose qui ne marche pas dans l'équation.

Il y a un dénominateur commun à cette levée de boucliers aux quatre coins du globe : l'exigence d'une réelle prise en compte de toutes les contraintes pesant sur les agriculteurs. Au-delà de toutes ces préoccupations accumulées, nous



avons le sentiment profond de nous sentir désavoués. La preuve en est la difficulté à intégrer sérieusement des considérations somme toute raisonnables. Un revenu décent, de meilleures conditions de succès avec moins de bureaucratie et des exigences environnementales et sociétales atteignables dans un contexte de concurrence mondiale.

L'APMQ en action

Étude sur la satisfaction envers l'assurance récolte dans le secteur maraîcher

Les consultations des membres de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) visant à documenter les enjeux en assurance récolte ont débuté récemment. La première étape est constituée d'entretiens téléphoniques avec les producteurs visés. Par la suite, un sondage téléphonique et des groupes de discussion sont organisés pour mieux évaluer les besoins futurs en matière de gestion du risque. L'objectif est d'arriver rapidement avec des réflexions qui permettront de faire avancer les travaux avec la Financière agricole du Québec au cours du printemps. Nous vous invitons à participer en grand nombre à ces consultations.

La fin des CAQ génériques

De concert avec l'UPA, nous avons établi un canal de communication avec les représentants du gouvernement du Québec pour aborder les enjeux liés à la fin des Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) génériques. Une fois de plus, nous avons manifesté notre désaccord à propos de leur abolition. Nous avons fait valoir que les motifs derrière cette décision ne permettraient pas d'atteindre les objectifs poursuivis, notamment ceux liés à l'allègement réglementaire. Nous avons insisté

sur tous les enjeux de communication et la lourdeur administrative des nouvelles procédures que ce changement provoquera, tant pour les travailleurs étrangers que pour leurs employeurs et les fonctionnaires. Bonne nouvelle! Nous avons obtenu des représentants gouvernementaux de continuer à travailler de concert afin de clarifier la portée de cette décision et de ses conséquences.

Eaux de lavage

Le comité interministériel portant sur la conformité des systèmes de lavage des légumes du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) poursuit son travail. L'IRDA a présenté l'avancée de ses études sur la question. Un consensus émerge voulant que l'atteinte des cibles réglementaires dépende d'une panoplie de facteurs, dont le type de sol et de cultures, mais aussi de l'environnement dans lequel chaque ferme évolue et que, par conséquent, l'avenue de la solution unique n'existe pas. Nous avons avancé de nouveaux arguments militant en faveur d'assouplissements dans la manière d'appliquer la réglementation. D'autres rencontres auront lieu dans les prochains mois. Les résultats préliminaires du sondage sur les eaux de lavage, auxquels a participé un grand nombre de produc-

teurs, ont été présentés et permettent de mieux cibler le plan d'action. L'APMQ vous remercie d'avoir participé au sondage en grand nombre.

Vive les maraîchers
d'ici

IGA est fière de supporter les maraîchers d'ici.

IGA
Sobeys



**MBI SYSTÈMES
ÉLECTRONIQUES INC.**
Prestige · Simplicité · Confort



**Patrice Léger
Bourgoïn**

Directeur général, APMQ

Cinquante ans après sa création, la marque *Prince de Bretagne* constitue un modèle d'inspiration en matière de commercialisation des légumes frais. La marque réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires supérieur à 350 millions d'Euros annuellement pour une production de 402 000 tonnes de fruits et légumes. La production et la commercialisation ordonnées alliées à un sens inné de l'innovation font de *Prince de Bretagne* une référence en Europe.

Dès 1958, les maraîchers bretons faisant le commerce à l'équivalent du Marché central de Montréal changent leur façon de faire devant un terrible constat : La vente des légumes au gré à gré, sur les marchés, entre producteurs et acheteurs permettait à ces derniers de mettre en concurrence les producteurs entre eux et de tirer les prix vers le bas. Ils mettent de l'avant une approche en créant une structure collective de producteurs, la SICA qui, dorénavant, fixera des prix journaliers indiscutables, calculés en fonction de l'offre et de la demande.

Quelques années plus tard, en 1961, au cours d'un voyage aux Pays-Bas, les fondateurs de la SICA ont découvert le système des « veulings », des marchés de vente aux enchères dégressives, qu'ils décident de mettre en place. Le succès de l'opération n'est pas gagné d'avance et il faut un certain temps pour rallier une masse critique de maraîchers.

Derrière la marque Prince de Bretagne, il y a le Cerafel. Cette organisation est la première association de producteurs de légumes en France. Elle rassemble 2 600 producteurs bretons autour de la volonté de maintenir un réseau d'exploitations familiales et de préserver par l'entremise d'un engagement collectif une meilleure équité face aux clients commerciaux des maraîchers.

Ainsi, en 1965, forts de leur succès, les maraîchers bretons créent le Cerafel. Ce geste venait concrétiser les efforts des dernières années. Il permet aux maraîchers bretons de franchir une nouvelle étape en prenant en charge la commercialisation sous toutes ses formes afin de faire contrepoids aux clients industriels qui fixaient les prix, souvent de manière arbitraire sans tenir réellement compte des coûts de production. « Nos ancêtres étaient souvent en colère après avoir subi les caprices des acheteurs. Ils voulaient vivre dignement du

Les Bretons : un modèle inspirant

revenu de leur travail », a expliqué Marc Keranguéven, maraîcher et président du Cerafel lors de son passage à l'Assemblée générale annuelle de l'APMQ. Il poursuit : « Notre objectif est de stimuler l'innovation en coordonnant les différentes parties prenantes au sein des coopératives et des centres de recherches et d'expérimentation autant pour les aspects de la production, que ceux de la commercialisation et du marketing ».

Au début des années 70, les maraîchers bretons poussent l'audace jusqu'à créer leur propre marque de commerce : « Prince de Bretagne ». Les exploitations familiales adhérentes conservent une relative indépendance. Chaque maraîcher est libre de cultiver les légumes qu'il souhaite, quand il le souhaite à partir du moment où il respecte le cahier des charges qualité et les exigences de la marque. Entre les années 70 et aujourd'hui, *Prince de Bretagne* est passé de quatre légumes (pomme de terre, artichaut, chou-fleur, échalotte) à 47 variétés aujourd'hui. L'objectif de continuellement innover permet de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs particulièrement en offrant des nouveautés pour attirer des jeunes. Depuis cinquante ans la marque, l'organisation et la production ont évolué. Les producteurs bretons ont créé des structures pour la recherche, l'expérimentation ou la formation afin de créer une marque puissante bénéficiant d'une grande équité, et ce, au bénéfice économique des maraîchers.

Annuellement, de nombreuses innovations sont explorées afin de préserver l'avantage compétitif des maraîchers bretons. « Toutes les démarches d'innovation n'aboutissent pas en actions concrètes. Mais, on essaye de lancer entre trois et cinq nouveautés chaque année, toujours dans cette logique de diversification. Cela peut être une nouvelle variété, la production d'une espèce qui n'est pas encore cultivée localement, un nouveau conditionnement, une nouvelle méthode de production », précise Marc. Sur les 1 700 maraîchers que regroupe le Cerafel, 70 à 80 sont engagés, en amont, dans les phases de R&D sur ces démarches de diversification.

Pour les agriculteurs, l'innovation est aussi un moyen de pérenniser une exploitation, c'est une valeur ajoutée. Commercialement, cette mise en commun des processus permet aussi à *Prince de Bretagne* de sécuriser une régularité sur les volumes et la qualité des produits proposés à ses clients.

Les principes du marché CADRAN

Le marché au cadran réunit donc, en temps réel, l'offre des producteurs organisés et la demande (les négociants et expéditeurs). Les prix fixés par ce marché breton servent de référence au niveau européen pour certains légumes comme le chou-fleur ou l'artichaut. Les ventes sont effectuées par lots en enchères dégressives informatisées. Chaque lot correspond à une certaine quantité d'un produit d'une qualité et d'une certification données, mise à disposition dans un centre de conditionnement à une heure précise, dans un emballage prédéfini (avec des possibilités d'options de conditionnements spécifiques).

- La veille de la vente les producteurs communiquent aux stations les quantités de légumes qu'ils livreront le lendemain;
- La constitution des lots est donc effectuée par les stations la veille de la vente;
- Un catalogue de vente commun est mis en place le matin avant 8 h;
- Chaque lot passe au cadran successivement dans l'ordre du catalogue, ce qui permet de rythmer la vente et également de répartir les risques pour l'acheteur;
- La vente est synchronisée entre les 3 salles de vente, 2 cadrants tournent en même temps de 8 h à 10 h 30;
- Quand un lot est mis en vente, les prix décroissent tant qu'un acheteur n'acte pas son achat;
- Les expéditeurs, assis à des pupitres, disposent d'écrans et de boutons informatiques leur permettant d'arrêter la vente;
- Le premier à actionner le bouton obtient le lot.

SEMENCES

STOKES^{MD}

LE LEADER EN MAÏS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Nouv.

VENTURE MXR

73 yrs. Voici la variété pour la vente en kiosque que vous attendiez! Gros épis bien formé ayant une très belle couleur de grains et une excellente qualité gustative.

EXPEDITION XR

77 yrs. Épi attrayant ayant une belle forme et des rangs bien alignés. Bonne saveur sucrée et texture agréable. Plant robuste et résistant à la rouille.

BOLT XR

67 yrs. Variété très précoce parmi les meilleures au goût de sa catégorie. Excellente enveloppe vert foncé. Soyez le premier à avoir du maïs!

ICON XR

72 yrs. Choix idéal pour le marché frais et les kiosques. Qualité gustative exceptionnelle. Enveloppe offrant une excellente protection.

Gourmet SWEET
MAIS LE PLUS SUCRÉ AU MONDE^{MC}

**NOS EXPERTS
EN SEMENCES
AU QUÉBEC:**

Alexandre Bisson
438-334-1996
abisson@stokesseeds.com

Marc André Laberge
514-984-4589
mlaberge@stokesseeds.com

Amélie Lepage
514-984-0662
alepage@stokesseeds.com

- Semences de Qualité Depuis 1881 -

T: 1-800-263-7233 | www.stokesseeds.com | Box 10 Thorold ON L2V 5E9

Diversifier les cultures en serre, est-ce gagnant ?

Barbara Vogt

Chargée de projets aux publications, CRAAQ

Quels sont les résultats actuels et le potentiel de rentabilité des productions émergentes en serre, notamment les cultures hivernales? Le 1er volet d'un projet réunissant le Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM) et le Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) a permis de rassembler des données sur quelques productions : haricot, aubergine, courgette, céleri, fraise, melon, ainsi que kale, bette à carde, céleri, oignon vert, rabiole, persil, sucrine et mesclun de crucifères. Geneviève Labrie (CRAM) et Anne Le Mat (CETAB+) en ont présenté quelques observations au cours du Colloque maraîcher en serre 2023, le 14 novembre dernier.

Les constats montrent que les producteurs et productrices appliquent des méthodes diverses, autant dans le choix des cultivars

que dans la conduite des cultures, notamment les consignes de température appliquées. On remarque que les rendements sont très variables : par exemple, dans l'aubergine, la Angela permet de produire plus de fruits par plants et plus tôt en saison, alors que la productivité est plus forte pour Traviata, Annina, Ping Tung Long en juillet et août. Les courgettes tuteurées ont démontré une meilleure productivité. Le céleri, récolté en branches, résiste bien au froid et un pied peut produire jusqu'à 140 jours, la variété Kelvin ayant offert les meilleures rendements. Des améliorations dans les techniques de culture sont encore souhaitables.

Les possibilités d'étaler la période de récolte en maraîchage et d'élargir son offre sont donc prometteuses, mais qu'en est-il de la rentabilité? Avec les données actuelles, les calculs démontrent que l'aubergine et le céleri arrivent à être profitables : ils combinent un bon potentiel de prix de vente et un bon potentiel de rendement. Toutefois, le kale, la courgette, les oignons verts, dont les coûts d'opération sont moindres, ont un potentiel de reve-

nu moyen, mais ne sont pas encore rentables : c'est le prix de vente constaté qui ne permet pas de dégager de profit.

Pas d'échappatoire : il faut réaliser ses budgets par production! L'exercice est complexe, puisque chaque culture occupe la serre de façon différente dans le temps et dans l'espace et engendre des coûts de production particuliers selon l'intensité de chauffage ou de travail nécessaire, par exemple. Mais cet exercice est indispensable pour se poser les bonnes questions : quel est mon potentiel de production? Quel prix de vente vais-je obtenir dans mon réseau de commercialisation? Quels sont les risques? En vérifiant la rentabilité de chaque culture en serre, on vise à s'orienter vers une rentabilité globale de son entreprise. En effet, en diversifiant les cultures occupant la serre, on augmente les revenus qui vont couvrir les coûts de possession de celle-ci.

Afin de faciliter les calculs pour les maraîchers et maraîchères intéressés, l'évaluation économique présentée suite à cette étude peut être adaptée avec les chiffres et

la réalité propres à chaque entreprise : les tableaux sont disponibles dans les fiches issues de l'étude. De plus, d'autres tests vont être effectués dans les prochaines années pour préciser les premières observations.

Consultez les fiches *Culture serricole émergente en région nordique – Sommaire d'essais*, rédigées par Louise Voynaud, Claudine Desroches, Anne Le Mat et Geneviève Labrie, maintenant accessibles sur Agri-Réseau <https://www.agrireseau.net/legumesdeserre>. Vous trouverez aussi deux collections de fiches techniques sur les cultures en serre et des références économiques dans le catalogue du Centre de Référence en Agriculture et Agroalimentaire du Québec (CRAAQ) www.craaq.qc.ca.

Commencez à penser...

à vos infrastructures internes, aux choix des substrats, à l'irrigation, à la gestion des ravageurs et des maladie!

craaq.qc.ca



Centre de référence
en agriculture et agroalimentaire
du Québec



UNIVERCO



G-FORCE - 2 RANGS

- La nouvelle façon de récolter les carottes!
- . Chenille motorisée
- . En instance de brevet

Gamme complète incluant
modèle d'entrée de gamme
Mini-Veg



GAMME COMPLÈTE D'ÉQUIPEMENTS DE LAVAGE DE LA RÉCEPTION JUSQU'À L'EMBALLAGE



Récolteuse à oignons CHALLENGER

- Adaptée pour un traitement délicat des oignons

Andaineuses de 1 à 3 rangs avec chute basse à l'arrière



FABRIQUÉS AU QUÉBEC



Contactez-nous pour tous vos besoins en récolte,
lavage et conditionnement de légumes!

www.univerco.com | 1 800 663-8423



713, Montée Douglas, Napierville (Québec) J0J 1L0
Tél. : 450 245-7152 • info@univerco.net

Les clés d'une planification SST efficace.

Félix
Vaillancourt

Conseiller en prévention, TELUS Santé

Le début de l'année offre une occasion propice pour réfléchir sur l'année passée et se fixer des objectifs pour l'année à venir. Pourquoi ne pas en profiter pour planifier vos initiatives en matière de santé et sécurité au travail pour les mois à venir? Face à la rapidité avec laquelle les semaines s'écoulent, cet exercice pourrait vous permettre de ne rien laisser au hasard tout au long de l'année.

Diverses activités de prévention peuvent être mises en place, notamment :

Comité de santé et sécurité : encouragez l'engagement des employés en formant un comité dédié à la promotion de la sécurité et au suivi des bonnes pratiques.

Inspections des lieux : identifiez et corrigez rapidement les risques en effectuant

des inspections régulières de vos installations.

Inspections spécifiques : soyez proactif en réalisant des inspections détaillées, couvrant des aspects cruciaux tels que les équipements d'incendie et les postes de premiers secours.

Plan de formation : investissez dans le développement continu de vos employés en élaborant un plan de formation axé sur la sécurité.

Élaboration ou mise à jour des politiques et procédures de sécurité : gardez la conformité aux normes en révisant et actualisant régulièrement vos politiques de sécurité.

Entretien préventif : maximisez la durée de vie de vos équipements en instaurant un programme d'entretien préventif rigoureux.

Programme de gestion des produits dangereux : assurez-vous que vos employés sont correctement informés et formés sur la manipulation sécuritaire des produits dangereux.

Quelques trucs pour planifier plus efficacement

1 Déléguez

La prévention concerne tout le monde! Assurez-vous d'assigner chaque activité à un responsable en fonction de son rôle et de ses tâches. Vous aurez peut-être déjà des indications sur les moments de l'année à éviter.

2 Évitez les goulets d'étranglement

Identifiez et atténuez les obstacles potentiels dans vos opérations pour éviter des situations critiques.

3 Ajustez-vous

Personne ne peut tout prédire avec certitude. Autorisez-vous à ajuster votre plan en cours d'année en fonction des imprévus.

4 Associez certaines activités

Certaines tâches peuvent s'intégrer plus naturellement aux opérations courantes. Par exemple, la période d'inventaire peut être propice à la vérification et au nettoyage des produits dangereux. Les pauses santé et sécurité peuvent être incorporées aux réunions d'ordre général avec les employés.

Un outil pratique pour simplifier ce travail

Prendre le temps aujourd'hui de planifier votre année en matière de santé et sécurité au travail pourrait vous éviter bien des tracas demain.

Joindre la mutuelle de prévention Horticulture est un excellent moyen de profiter des meilleurs conseils SST.

Contactez-nous.



Adhérez dès maintenant.

1-800-565-4343 sst@telussante.com



Fertilisants biologiques

Nous vous offrons

- Une gamme complète d'engrais, d'amendements de sol et de biostimulants de source naturelle qui répondent aux normes de l'industrie et qui peuvent être utilisés en production biologique.
- Un accompagnement agronomique tout au long de la saison.

Demandez votre programme de fertilisation biologique personnalisé.

Tout pour votre réussite

Tout pour votre réussite !

Selectus I Organique 4-2-5 est un engrais naturel formulé par Plant Products à partir des meilleurs ingrédients organiques et minéraux. Il ne contient aucun ingrédient de synthèse ni OGM. Il a été conçu pour fournir une fertilisation équilibrée sur environ six semaines. Cet engrais constitue la base des programmes de fertilisation de plusieurs cultures biologiques.

PlantProducts.com

PLANTPRODUCTS[®]

Membre du groupe Biobest

MARS 2024 • PRIMEURS MARAÎCHÈRES 7



Première édition de la Journée APMQ

Ce fut un immense plaisir de retrouver nos membres et collaborateurs lors de la première édition de la Journée APMQ, qui s'est tenue le 24 novembre dernier au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe.

Autrefois deux événements distincts, l'Association des producteurs maraîchers du Québec a tenu conjointement son assemblée générale annuelle (AGA) et son banquet pour offrir à ses membres une expérience enrichissante et rassembleuse. La journée a commencé avec l'AGA qui a été ponctuée par quatre conférences d'intérêt centrées sur deux thèmes principaux : la mise sur le marché en Europe et l'innovation en tant que vecteur. Nous avons été ravis de constater une participation record à l'événement.

La soirée du banquet a été tout aussi conviviale, marquée d'une ambiance festive et humoristique. Elle était animée par le directeur général de l'Association, Patrice Léger Bourgoin, accompagné de la porte-parole de Mangez Québec, Isabelle Huot. Ce duo a su réchauffer la scène pour les humoristes Neev et Louis-José Houde, qui ont diverti l'audience avec leur sens de l'humour aiguisé. Finalement, DJ Caron a animé la piste de danse avec des morceaux dynamiques et entraînants.

Félicitations à tous les lauréats de 2023 qui ont reçu des distinctions hautement méritées :

Prix de la Relève agricole :

Philippe et Marjolaine Beauregard du Potager Mont-Rouge Halte Gourmande.

Prix Moisson d'or :

la famille Terrault, Cultures Gen V.

Prix de reconnaissance :

Gérard Trudeau, Fermes Trudeau.

Prix Paul-Coulombe :

Mario Isabelle.



Merci à nos partenaires



Distributeur de saveurs - Flavor distributor







Jean Caron, agr., Ph.D.

Professeur, Université Laval, département des sols et de génie agroalimentaire

Raphaël Deragon, agr. M.Sc.

Étudiant au doctorat en sols et environnement, Université Laval

Les bassins de sol organique cultivé de la Montérégie génèrent d'importantes retombées économiques, sans compter qu'ils supportent les besoins alimentaires du pays. La conversion agricole de ces sols les laisse sensibles à plusieurs processus de dégradation : la décomposition du sol par les microorganismes, l'affaissement, la formation d'un horizon compact et enfin, l'érosion éolienne.

Dans le cadre de la Chaire de recherche industrielle du CRSNG en conservation et en restauration des sols organiques cultivés, le Dr Jean Caron et son équipe de recherche ont travaillé avec 14 entreprises agricoles afin de comprendre les mécanismes de dégradation et d'explorer différentes solutions pour assurer la pérennité des sols organiques. L'équipe de l'Université Laval rapporte que l'érosion éolienne, la décomposition et l'affaisse-

ment contribuent à parts presque égales aux pertes de sols organiques. Ainsi, les relevés de terrain indiquent des pertes de sol annuelles entre 2,1 et 2,4 cm. Totalisant près de 9 000 ha, les bassins de la Montérégie ont une épaisseur de tourbe cultivable moyenne d'environ 1,5 m. À ce rythme, il suffirait de 40 ans, sans mesure de conservation, pour que la majorité des terres atteigne une épaisseur de 60 cm et moins, ce qui ferait chuter de façon importante leur productivité. De plus, même dans les sols plus profonds, le drainage est progressivement altéré en raison du développement croissant de la couche compacte retrouvée de 25 à 40 cm de profondeur. Ce problème, qui toucherait environ 40 % des superficies, diminue l'efficacité du drainage conventionnel.

Des solutions novatrices ont été proposées afin de conserver et restaurer les sols organiques. Les résultats sont supportés par

Conservation des sols organiques cultivés de Montérégie : plus que du vent !



des essais au champ et en serre et par une évaluation technico-économique des bénéfices attendus. L'ajout de biomasse provenant de saule ou de miscanthus à des doses d'environ 10 à 15 t à l'hectare a été proposé pour compenser les pertes liées à la décomposition et à l'érosion éolienne, et pour améliorer l'aération de la couche supérieure. La biomasse pourrait être importée à la ferme ou produite sur place. En effet, la plantation de petites haies de saules en bandes au champ avec un fauchage périodique aux deux ans permettrait de combiner l'effet brise-vent à la production de biomasse, tout en améliorant le drainage. Ce dernier pourrait aussi être corrigé en augmentant la densité des drains. Ces solutions requièrent minimalement une caractérisation du niveau de compaction et de la stratigraphie du champ afin d'être adaptées. L'irrigation localisée précédant des épisodes de grands vents, les cultures de couverture et l'ajout de haies brise-vent permettent de diminuer l'érosion éolienne.

Certains travaux suggèrent également que la couche compacte puisse être détruite par le travail du sol. Elle prendrait plus de temps à se reformer si la compaction est limitée par une réduction du poids à l'essieu ou avec l'adoption de la circulation localisée. Les simulations financières suggèrent que des interventions spatialisées en conservation des sols engendreront des profits nets, une productivité et un retour sur investissement améliorés à long terme, par rapport au statu quo.

Co-auteur.e.s : A. Gloutney, A.N. Rousseau, G. Montminy, C. Boily, D. Bulot, K. Bourdon, M. Rémy, V. Grégoire, F. L'Heureux-Bilodeau, S. Kanga Idé, Y.E. Gómez Lara, A.F. Silva Dimaté, S. Daeichin, K. Smith, C. Bernard, N. Shooner, C.V. Guedessou, C. Frenette-Vallières, J. Fortin, N. Lefebvre, S. Tremblay, C. Libbrecht, M. Béliveau, R. Lherisson, et J. Dessureault-Rompré

SEMENCES
STOKES MD

**HARRIS
MORAN**
SEED COMPANY

NOUS RECHERCHONS LES MEILLEURES VARIÉTÉS POUR NOS CLIENTS DEPUIS 1881.

SPRITZ

74 jours. Excellente qualité gustative, bel épis uniforme au champ avec en prime la résistance à la rouille

TRIBUTE

50-55 jrs. Rendement très élevé de fruits vert foncé, droits et cylindriques. Plant érigé, de taille moyenne, au port ouvert.

GRIFFIN

Haute saison. Grosse citrouille allongée qui ajoute un attrait vertical dans les étalages de citrouilles. Très belle écorce lisse et lustrée. Grosse poignée verte.

BARTRAM

55 jrs. Production abondante et fiable de gousses lisses et droites par temps chaud. Plant érigé adapté aux semis de printemps et d'été.

NOS EXPERTS EN SEMENCES AU QUÉBEC:

Alexandre Bisson 438-334-1996 abisson@stokesseeds.com	Marc André Laberge 514-984-4589 mlaberge@stokesseeds.com	Amélie Lepage 514-984-0662 alepage@stokesseeds.com
---	--	--

- Semences de Qualité Depuis 1881 -

T: 1-800-263-7233 | www.stokesseeds.com | Box 10 Thorold ON L2V 5E9



Le déclin du secteur maraîcher irlandais trouve écho chez nous

Catherine Lessard, agr. M. Sc.

Directrice générale adjointe, APMQ

L'Irlande évoque davantage les pommes de terre et les moutons que les légumes. On y trouve pourtant un secteur maraîcher qui est à la croisée des chemins alors que différents facteurs ont mené à un déclin substantiel de la production. Cette histoire, racontée par M. Dermott Callaghan de Teagasc, l'organisation irlandaise chargée de la recherche, des services-conseils et de la formation en agriculture, a été présentée lors de la Journée APMQ du 24 novembre 2023.

Le secteur maraîcher irlandais compte environ 4500 ha, soit 12 % du secteur maraîcher québécois, ainsi que moins de 200 producteurs commerciaux. Il y a 20 ans, il y avait quatre fois plus de producteurs et deux fois plus de superficies. La détérioration du secteur se poursuit, mais pourquoi?

L'arrivée de grandes chaînes de détaillants, parfois étrangères, sur le territoire irlandais a fait en sorte d'amener une pression sur les prix reçus par les producteurs. Les détaillants pouvaient, plutôt que s'approvisionner chez les producteurs locaux, importer des légumes à bas coût d'autres pays européens. Les producteurs irlandais sont désavantagés par rapport à leurs compétiteurs, comme les pays du sud ou de l'est de l'Europe, pour le coût de la main-d'œuvre et de l'énergie. La pandémie et le Brexit n'ont fait qu'accélérer l'inflation des coûts de production et creuser l'écart avec les compétiteurs. Plusieurs producteurs n'étaient plus en mesure de suivre le rythme et ont cessé la production.

En 2023, il y a eu une grande prise de conscience. La saison 2023 a été difficile partout en Europe en raison des sécheresses et d'autres dérèglements climatiques. Les pays qui approvisionnent normalement l'Irlande en légumes n'avaient plus la production nécessaire à l'exportation. Et il n'y avait plus assez de producteurs locaux pour combler l'écart entre

la demande et l'offre. Il en a résulté des pénuries de certains légumes ainsi qu'une augmentation des prix.

L'approvisionnement futur repose donc sur la capacité des détaillants d'offrir des prix aux producteurs irlandais qui correspondent aux coûts de production. L'établissement d'ententes contractuelles à plus long terme est également essentiel à la survie du secteur maraîcher irlandais. Le gouvernement irlandais a adopté une stratégie pour relancer son secteur horticole qui inclut le renforcement des producteurs sur les marchés, la mise en place d'une charte entre les producteurs et les détaillants, la disponibilité de la main-d'œuvre et le développement de l'automatisation.

Le secteur maraîcher québécois n'est certainement pas dans la même position de déclin que celui de l'Irlande. Cependant, les forces ayant mené à la diminution des prix et à la hausse des coûts sont partagées de chaque côté de l'océan Atlantique. Le sort de l'Irlande est-il également le nôtre? Et, comment l'éviter? Dermott Callaghan avait un message pour les producteurs du Qué-



bec. « Mon conseil pour les producteurs de votre coin du monde est de commencer à travailler ensemble plus tôt que tard parce que je vous le dis, lorsque vous êtes parmi les derniers qui restent, vous devez absolument travailler ensemble pour survivre ».



SERVICE 7 JOURS

17, rue Péladeau
Beauharnois (Québec) J6N 3J2
1 800 294-3125
Tél. : 450 225-3682
Téléc. : 450 225-3628

refrigerationamesse@refamesse.ca
refrigerationamesse.com

VENTE

- CHAMBRE FROIDE
- PANNEAUX PRÉFABRIQUÉS
- PRÉREFROIDISSEURS
- REFROIDISSEMENT VACUUM

Fermes Hotte et Van Winden : cultiver la collectivité

Alexandra Johnston

Gestionnaire des communications et relations publiques, APMQ

Les Fermes Hotte et Van Winden, basées à Napierville, ont récemment reçu le titre de commandeurs de l'Ordre national du mérite agricole lors de la 131e édition de ce prestigieux concours. Cette reconnaissance vient saluer des décennies d'engagement et d'innovation dans le domaine agricole. Par ailleurs, l'entreprise a également remporté le prix de l'agroenvironnement pour le secteur de la Montérégie-Ouest, décerné par Sollio Groupe Coopératif.

Un élément qui distingue Les Fermes Hotte et Van Winden est leur forte orientation vers la collaboration et la collectivité. Que ce soit en matière de recherche, de développement ou de mise en marché, la collaboration et l'entraide demeurent la clé du succès pour ses fondateurs. Cette approche collective a permis à ces entrepreneurs au parcours inspirant de jouer un rôle actif dans l'avancement du secteur

maraîcher et de renforcer l'importance de la communauté agricole dans son ensemble.

L'histoire des Fermes Hotte et Van Winden débute en 1979, lorsque Yvan Hotte et Jean-Bernard Van Winden décident de se lancer en affaires. Rejoints une décennie plus tard par leurs conjointes, Nicole Guérin et Lucille Van Winden, ils ont bâti une entreprise de 242 hectares spécialisée, entre autres, dans la production de laitue romaine et pommée, d'oignons, de poireaux, de carottes, de chou chinois et de bok choy. Au-delà de leur réussite en tant qu'entrepreneurs, ces pionniers ont été impliqués dans divers projets d'envergure, que ce soit dans le domaine de l'agroenvironnement, de la recherche et du développement, de l'innovation technologique ou dans la mise en marché collective.

Lors d'un entretien avec Jean-Bernard Van Winden, co-fondateur de l'entreprise, celui-ci souligne l'importance cruciale de continuer à travailler ensemble, surtout dans le contexte actuel de changements climatiques. Il insiste sur le fait qu'il est temps de cesser de considérer nos voisins

comme principaux concurrents, car au contraire, la compétition est située au-delà des frontières locales.

Cette philosophie de collaboration et de solidarité, ancrée au cœur de leur entreprise, inspire à dépasser les limites pour améliorer la compétitivité de l'ensemble du secteur agricole.

Le passage du flambeau

Aujourd'hui, les fondateurs de l'entreprise sont fiers de transmettre le flambeau à la prochaine génération, représentée par leurs quatre enfants : Marc-André et Martin Van Winden, ainsi que Laurent et Marc-Olivier Hotte, malgré qu'ils soient bien conscients des défis à venir pour le secteur. « Les défis qui s'annoncent sont nombreux. Les méthodes de culture évoluent, la concurrence s'intensifie et il est essentiel de continuer à innover pour s'adapter à ces changements. Les variations climatiques avec des pluies exceptionnelles qui se faisaient autrefois rares, et qui se produisent désormais presque tous les ans, posent des défis importants. Les excès d'eau et d'autres défis liés aux changements climatiques nécessitent des



réponses innovantes et des solutions dont on n'a pas encore la réponse », a affirmé Jean-Bernard Van Winden.

En laissant la place à la relève, les fondateurs comptent continuer à s'impliquer dans les dossiers qui leur tiennent à cœur et souhaitent ardemment que les valeurs de collaboration et d'entraide continuent de fleurir au sein du secteur maraîcher. Ils ont confiance que ces valeurs forgent un avenir durable pour l'agriculture, portées par une nouvelle génération pleine de passion et de détermination.

Maraîchers et maraîchères: prenez les devants des risques auxquels vous faites face

Spécialistes en gestion de risques agricoles

1 888 527-3281
lareau.ca

Lareau
courtiers d'assurances



Approbation du règlement sur les contributions

Catherine Lessard, agr. M. Sc.

Directrice générale adjointe, APMQ

Depuis le 1er janvier 2024, le Règlement sur la contribution au Syndicat des producteurs maraîchers du Québec (SPMQ) est en vigueur. Quelques modifications ont été apportées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec depuis son adoption à l'assemblée générale annuelle de novembre 2022.

Qu'est-ce qui donne le droit au SPMQ de me facturer une contribution obligatoire?

Le SPMQ est une association accréditée par la Régie pour représenter tous les producteurs de légumes de champs à la Chambre de coordination et de développement sur les légumes de champs. Cette accréditation lui permet d'adopter un règlement de contribution en vertu de la Loi

sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de pêche. Le Règlement a été publié à la Gazette officielle du Québec et a maintenant force de loi.

Qui touche le règlement?

Dans sa nouvelle mouture, seules les entreprises clientes de la Financière agricole du Québec (FADQ) auront à verser une contribution au SPMQ, car le montant des ventes utilisé pour fixer le montant de la contribution n'est connu que pour ces producteurs. La Régie a toutefois demandé au SPMQ de soumettre un autre règlement, ou une modification réglementaire, pour que tous les producteurs paient, à terme, la contribution.

Quel est le montant de la contribution?

Comme initialement prévue, la contribution est de 0,1 % de la somme des ventes de légumes de champ que l'entreprise a réalisées au cours de l'exercice financier clos durant la deuxième année précédant celle pour laquelle la contribution annuelle

est exigible. Par exemple, pour une entreprise qui avait vendu pour 230 000 \$ de légumes en 2022, la contribution exigible en 2024 sera de 230 \$.

À quoi sert-elle?

La contribution sert à financer des projets de recherche. Les montants alloués à la recherche seront de 30 % pour des projets communs à toutes les cultures et de 70 % pour des projets spécifiques à la culture pour laquelle la contribution a été prélevée. Un maximum de 5 % ira aux frais administratifs. Les sommes visent à payer la contribution privée requise pour avoir accès aux programmes gouvernementaux de financement de la recherche.

Comment vais-je payer ma contribution?

Le SPMQ vous fera parvenir une facture par la poste en septembre ou octobre 2024. Le montant à payer sera calculé à partir de données sur les ventes de légumes transmises par la Financière agricole du Québec. Les différents modes de paiement de

la facture seront précisés dans les documents accompagnant la facture.

Combien est-ce que j'ai de temps pour payer?

Selon le règlement, la facture est exigible dans les 10 jours suivant sa réception et des intérêts de 7 % s'appliquent 80 jours après son exigibilité. Le paiement de la facture est obligatoire et est requis par la Loi.

J'ai cessé la production depuis 2022. Est-ce que je dois payer quand même?

Non, seules les entreprises qui vendent des légumes de champs en 2024 doivent payer la contribution. Vous n'avez qu'à informer le SPMQ de la cessation de vos activités.

Vous avez des questions sur les contributions? Écrivez-nous à apmq@apmquebec.com ouappelez-nous au [514 387-8319](tel:514 387-8319).

Mutuelle de prévention Horticulture.



Adhérez dès maintenant.



50 %

Économie cible* sur la cotisation CNESST.

APMQ

Escomptes aux membres

+ 40

formations SST en ligne incluses à vos services.



1-800-565-4343

sst@telussante.com

*En vertu de l'indice long terme de la mutuelle de prévention



Isabel Lefebvre, M.Sc.

Directrice générale,
Chercheure, CIEL

Vers une régie à faibles risques dans la carotte et le chou pommé



Le plan d'agriculture durable (PAD) dont s'est doté le Gouvernement du Québec pour la période 2020-2030 vise, entre autres, à « accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui tiennent compte des préoccupations sociétales en matière de pesticides ». Afin de répondre aux engagements du plan de mise en œuvre 2021-2025 du PAD, le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL), en collaboration avec l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ), ont déposé un projet en 2021 pour mettre en place des vitrines de régie à moindres risques dans les cultures maraîchères durant deux saisons de production. En 2023, les premiers sites de démonstration ont été mis en place dans les cultures du chou pommé et de la carotte dans trois régions administratives : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Lanaudière. Sur chacun des sites, une régie à moindres risques, basée sur la gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC), a été élaborée avec le producteur et son/sa conseiller(ère) agronomique afin de réduire le nombre d'interventions phytosanitaires ou de remplacer les produits présentant des profils défavorables pour la santé et l'environnement. En fonction des alternatives disponibles, différentes stratégies ont été mises au point.

Dans le chou pommé d'été, la régie conventionnelle a été comparée à une régie sous filets anti-insectes sur près d'un hectare. Dans le chou d'entreposage, deux sites ont été mis en place pour comparer la régie habituelle des producteurs à une autre régie visant à réduire notamment l'utilisation du chlorothalonil (ex. : Bravo®, Echo®) contre les maladies fongiques et la

lambda-cyhalothrine (ex. : Matador®; Silencer®) contre plusieurs ravageurs, deux produits présentant des indices de risques élevés pour la santé.

Dans la carotte, la planification des sites s'est faite de manière à comparer plus d'une régie à celle généralement utilisée par les producteurs. Ainsi, les vitrines ont été mises en place sur des sites fragmentés par type de pesticides : insecticides, fongicides et herbicides. Contre les mauvaises herbes, l'objectif était de proposer des stratégies alternatives à l'utilisation répétée du linuron (Lorox®) en pré et post-levée. Pour ce faire, trois sites ont été mis en place pour remplacer l'application en pré-levée par du pyrodésherbage ou un produit présentant un indice de risque pour la santé plus faible tel que la prométryne (Gesagard®) ou la pendiméthiline (Prowl H2O®). Pour la gestion des maladies fongiques, dans la carotte d'entreposage, l'objectif était de remplacer partiellement ou totalement le chlorothalonil par l'Aprovia top® (benzovindiflupyr/difenoconazole) ou le Cabrio® (pyraclostrobine). Dans la carotte nantaise, l'objectif était d'évaluer la pertinence des interventions en comparant la régie habituelle à une n'impliquant aucun fongicide foliaire. Quant aux insectes ravageurs, considérant que les producteurs participant au projet appliquent peu (ou pas) d'insecticides, un seul site de démonstration a été mis en place afin de retirer une application sur deux de Rimon® (novaluron) visant à contrôler le charançon de la carotte.

Au terme d'une année de vitrine de régies à moindres risques pour la santé et l'environnement dans ces cultures, le remplacement ou le retrait de certaines interventions phytosanitaires ont permis de réduire considérablement les risques pour la santé. En effet, dans le chou pommé, les trois stratégies déployées sur deux fermes maraîchères ont permis de réduire de 44 à



78 % les risques pour la santé liés à l'usage des pesticides, en plus de réduire de 20 à 25 % les applications. Dans la carotte, les cinq régies à faibles risques ont permis une diminution de 24 à 79 % des risques pour la santé et certaines stratégies ont permis de réduire jusqu'à 50 % le nombre d'applications de pesticides. La réduction des risques pour l'environnement, sur la base du calcul des indices de l'indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ), est moins grand considérant que la majorité des produits utilisés dans ces cultures présentent des indices de risques pour l'environnement généralement faibles.

La première année du projet aura été une année transitoire afin d'évaluer le potentiel de diverses stratégies d'interventions phytosanitaires. Des huit stratégies déployées, aucune n'a eu d'incidence sur le rendement commercialisable à la récolte.

Au cours des prochaines semaines, les évaluations post-entreposage seront réalisées.

En 2024, nous prévoyons d'aller un peu plus loin et d'intégrer de nouvelles alternatives afin d'établir des programmes complets de régie à faibles risques et d'en évaluer les coûts.

Un webinaire sera organisé le 27 mars à ce sujet que vous pourrez le visionner en tout temps directement sur la chaîne YouTube de l'APMQ : <https://www.youtube.com/@apmq3700>

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime-Vert.



Rejoignez la filière qui rassemble les plus importants acteurs des fruits et légumes au Québec



aqdfl.ca



jaimefruitsetlegumes.ca



Pour en savoir plus, contactez mlalancette@aqdfl.ca





La campagne Agrobonsens, un héritage porteur d'avenir!

CLD DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
Pôle d'excellence en lutte intégrée

L'année 2024 marque la fin de la campagne Agrobonsens lancée en 2019 par le Pôle d'excellence en lutte intégrée (PELI) du CLD des Jardins-de-Napierville. Cette initiative, porteuse d'avenir, a été rendue possible grâce à l'octroi, par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), d'une subvention de 300 000 \$ répartie sur trois ans.

Réalisée en deux temps, la campagne Agrobonsens consistait à centraliser l'information sur les pratiques de réduction de l'usage des pesticides et à faire rayonner, partout au Québec, les entreprises engagées en lutte intégrée. Deux objectifs étaient visés par cette initiative : démythifier et vulgariser le concept de lutte intégrée afin que davantage d'agriculteurs y adhèrent et démontrer au grand public que l'évolution des connaissances scientifiques et agronomiques favorise une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Une campagne de promotion réussie

En évaluant le parcours accompli, il ne fait aucun doute que les stratégies mises en place ont généré des retombées positives

favorisant la pérennisation de pratiques environnementales durables et, du même coup, une meilleure compréhension des consommateurs face au travail des producteurs agricoles.

Cette campagne a répondu à tous les objectifs fixés et a contribué à positionner le site agrobonsens.com comme une référence tant pour les agriculteurs, que pour le grand public. Quelque 60 profils d'entreprises agricoles ont été répertoriés permettant ainsi de découvrir l'ingéniosité des producteurs et les techniques alternatives préconisées face aux ennemis des différentes cultures.

Par ailleurs, une collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA), les associations de producteurs du secteur horticole et les MRC de la Montérégie a donné naissance à une saison spéciale de la websérie VosAgriculteurs.tv. Cette série de 8 capsules était diffusée sur les sites de l'UPA, d'Agrobonsens ainsi que sur Facebook. 5 nouvelles capsules maison seront également ajoutées sur le site agrobonsens.com au cours des prochains mois.

Plus de 200 000 personnes ont été rejointes en 2021 et 2022 sur l'ensemble des plateformes et ce, sans compter les扩散s repartagées par les entreprises agricoles et partenaires. Puisque les contenus présentés demeurent pertinents et éducatifs, il y a fort à parier que ces chiffres continueront d'augmenter.

Outre ces actions, une vingtaine de communications publiques ont été réalisées sous forme d'articles médiatiques, d'infolettres et de présentations, notamment à l'Institut de technologie de Saint-Hyacinthe (ITAQ) et à l'Université de Montréal.

Un avenir prometteur

La campagne Agrobonsens prend fin, mais elle laisse derrière elle un héritage précieux : elle a cédé la parole aux agriculteurs engagés dans la réduction des pesticides au Québec; elle est un bel exemple de partage et de collaboration permettant d'inspirer d'autres agriculteurs et elle a contribué à sensibiliser la population quant à l'énergie requise de la part des producteurs afin qu'elle puisse accéder à une offre de produits frais et locaux de qualité. En conclusion, la voie est tracée pour poursuivre les efforts et accélérer le développement de pratiques moins dommageables pour l'environnement. Le CLD des Jardins-de-Napierville tient à remercier tous ceux qui ont participé au succès de ce magnifique projet.



Bandes fleuries – Crédit photo : Les Fermes Leclair



Capteurs de spores – Crédit photo : Les Fermes Leclair

Rampes - Pivots - Enrouleurs - Motopompes

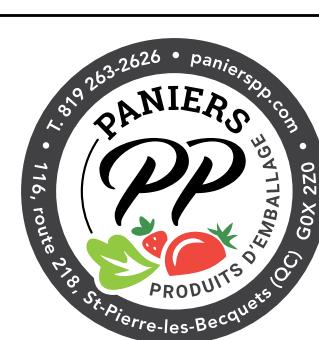


HARNOIS
IRRIGATION



www.harnoisirrigation.com

1-888-660-6604



À votre satisfaction depuis plus de 60 ans !

Produits, contenants et emballages pour fruits & légumes



DEPUIS • SINCE 1918
courchesne larose

Une question de qualité !

Chef de file en importation et distribution depuis 1918.
CourchesneLarose.com



Nouveautés phytoprotection

Nouveaux usages approuvés pour les fruits et légumes¹ de novembre à janvier 2024

Cultures visées	Nom commercial (matière active)	Ravageurs
Herbicide		
Bleuets nains	STEADFAST IS (Rimsulfuron + Nicosulfuron)	Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, mauvaises herbes à graminées, suppression sélective du canola spontané (y compris les variétés tolérantes au glyphosate), du chénopode blanc, du sétaire vert, du blé spontané et de la folle avoine
Échalotes à bulbe sec	FRONTIER MAX (Diméthénamide-P)	Amarante à racine rouge, morelle noire de l'Est, souchet comestible (<i>Cyperus esculentus</i>)
Baies de Saskatoons, GC 11-09 (fruits à pépins), GC 12-09 (fruits à noyau), SGC 13-07F (petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi)	IPCO CONTENDER (Quizalofop P-éthyle) MARSHALL (Quizalofop P-éthyle) YUMA GL LIQUID EC (Quizalofop P-éthyle)	Voir l'étiquette pour la liste complète des taux d'application révisés
Insecticide		
Fruits à noyau non producteurs GC 12-09 (nématode à galles), noix producteurs et non producteurs GC 14-11 (nématode à galles) petits fruits de plantes grimpantes, sauf groupe le kiwi, producteurs et non producteurs (SGC 13-07F) (nématode à galles et nématode du poignard, petits fruits de plantes naines (SGC 13-07G) (nématode à galles)	SALIBRO (Fluazainadolizine)	Nématode à galles (<i>Melodogyne spp.</i>), nématode du poignard (<i>Xiphinema spp.</i>)
cultures d'aubergines en serres (doryphore de la pomme de terre), cultures en serre de légumes, les transplants, fines herbes, les épices, les cultures ornementales, les fraises, les épinards d'eau asiatique (tung choy, kankon, rao muong) (aleurodes, pucerons, thrips)	BIOCERES G WP (Beauveria bassiana souche ANT-03)	Aleurodes, pucerons, thrips, doryphore de la pomme de terre
Concombres	FENPYROXIMATE 5SC (Fenpyroximate)	Tétranyques, aleurodes
Camerises (l'oïdium (blanc)), melons véritables et courges (d'été et d'hiver, y compris les citrouilles) (l'oïdium), concombres (de plein champ)(l'oïdium), concombres (de serre) (tarsonèmes des serres, tétranyques, acariens de la tomate), mûres et framboises, bleuets, gadelles rouges, cassis noirs, groseilles à maquereau (nain et en corymbe), fraises (de plein champ et de serre)(l'oïdium), aubergines (de serre) (l'oïdium), poivrons (de serre)(l'oïdium, tarsonèmes des serres, tétranyques, et acariens de la tomate), tomates (de serre)(l'oïdium, tarsonèmes des serres, tétranyques et acariens de la tomate), rosiers (l'oïdium), plantes ornementales (de serre)(l'oïdium, tarsonèmes des serres, phytoptes (ériophyides) et tétranyques)	MICROTHIOL DISPERSS (Soufre)	Tétranyques à deux points, l'oïdium (blanc), tarsonèmes des serres, tétranyques, et acariens de la tomate, phytoptes (ériophyides)
Fongicide		
Fraise (champs seulement)(tache angulaire (Xanthomonas fragariae)), GC 8-09: Légumes-fruits, GC 25: fines herbes (pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>) (champs)), aubergine, poivron (serre seulement) (oïdium (<i>Podosphaera fusca</i>))	OxiDate® 2.0 (Peroxyde d'hydrogène + Acide peracétique)	Tache angulaire (<i>Xanthomonas fragariae</i>), pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>) (field), Oïdium (<i>Podosphaera fusca</i>)
Prunes, pruneaux, cerises, espèces de prunus ornementaux non producteurs	Thiophanate-Méthyl 500 SC (Triallate)	Nodule noir (<i>Dibotryon morbosum</i> syn. <i>Apiosporina morbosa</i>)

Always consult the label before use. The new registrations are available on the Agri-Réseau website.